



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 8177

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur les préoccupations de la confédération française des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, discothèques à propos de la promotion du tourisme dans les États membres de la CEE. En effet, le développement touristique de la France a été soutenu par une implantation et une modernisation des établissements hôteliers et de restauration favorisées par un taux de TVA réduit. Or, la CEE envisagerait d'appliquer à l'industrie hôtelière une TVA au taux normal. Devant une telle hypothèse, la confédération française des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, discothèques s'inquiète du préjudice susceptible de toucher le tourisme européen dans son ensemble qui risquerait de détourner la clientèle vers des marchés offrant des prix plus compétitifs hors CEE. Compte tenu de l'importance économique du tourisme tant au plan national qu'au niveau européen, il lui demande si elle entend proposer aux instances communautaires l'application du taux réduit de TVA aux activités liées au tourisme dans tous les États membres de la CEE.

Texte de la réponse

Reponse. - Les projets communautaires en matière d'harmonisation de la fiscalité indirecte ne prévoient effectivement pas, à ce stade, de faire bénéficier la fourniture de logement par l'hôtellerie d'un taux réduit de TVA. Or cette pratique existe dans plusieurs États membres, dont la France. Cet aspect de la question devra donc faire l'objet d'un examen approfondi lors des négociations qui s'ouvriront sur ces textes.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8177

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 195